

Sébastien Fanti

Rédacteur responsable du droit des nouvelles technologies chez medialex

sebastien.fanti@sebastienfanti.ch

Résumé

Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait. Mark Twain

Engagé

Idéaliste

Optimiste

Réactif

Spécialités

protection des données

propriété intellectuelle

droit pénal des réseaux informatiques

droit d'internet

droit des affaires

Expérience

Rédacteur responsable du droit des nouvelles technologies at medialex

janvier 2014 - Poste actuel (6 mois)

L'information est une activité à haut risque. Des arrêts récents l'ont démontré : il suffit parfois d'un mot de trop pour tomber sous le coup d'une loi. La protection de la personnalité, civile et pénale, fait l'objet d'une abondante jurisprudence. Mais les médias vivent aussi sous la menace de la loi contre la concurrence déloyale, du droit d'auteur, des normes pénales sur le racisme, la violence, la pornographie. Où finit la liberté de la presse et où commencent les droits légitimes des particuliers ?

Pour la radio et la télévision, les limites sont aussi celles qu'impose le respect du public. Limites en matière de programmes, de publicité, de parrainage. Le cinéma n'échappe pas au besoin de réglementation. Mais, par ailleurs, l'heure de la libéralisation a également sonné. C'est en particulier vrai pour les télécommunications. L'Internet soulève une quantité de questions juridiques épineuses.

Par une information pratique et complète, medialex entend aider chacun à s'y retrouver dans la jungle du droit de la communication.

<http://www.medialex.recht.ch>

Blogueur expert at L'Hebdo

décembre 2013 - Poste actuel (7 mois)

<http://www.hebdo.ch/les-blogs/fanti-sébastien-blog>

Rédacteur au sein du comité international at Revue du Droit des Technologies de l'Information R.D.T.I.

juin 2013 - Poste actuel (1 an 1 mois)

La Revue du Droit des Technologies de l'Information comporte au sein de son comité de rédaction (<http://www.rdti.be/comite.php>) des juristes de grand talent, reconnus sur le plan international. Son comité de rédaction est présidé par le célèbre Professeur Yves Poullet, qui dispense son enseignement à l'Université de Liège et de Namur. Expert international incontournable (UNESCO/OCD/Conseil de l'Europe...), le Professeur Yves Poullet, auteur de plus de 500 publications, est l'un des plus grands connaisseurs du monde des technologies de l'information dont il est l'un des maîtres à penser.

Cette revue, dont le prestige a dépassé les frontières de la francophonie, ambitionne de constituer un véritable corpus francophone de doctrine relative au droit des technologies de l'information. Elle s'adresse autant au lectorat belge, français, canadien, luxembourgeois, africain francophone ou suisse.

Membre de la Commission des droits de l'homme numérique et privacy at Union Internationale des Avocats

mars 2012 - Poste actuel (2 ans 4 mois)

Le groupe de travail Protection des données personnelles et droits de l'Homme numérique étudie l'impact des nouvelles technologies en matière de vie privée et de droits de l'Homme et cherche à montrer comment les droits fondamentaux peuvent s'exercer pleinement et librement sur Internet.

<http://www.uianet.org/fr/commission/droits-de-lhomme-numerique>

Associé, Vice-Président en charge de la normalisation et des relations avec les Gouvernements at LEXING

septembre 2011 - Poste actuel (2 ans 10 mois)

Nous appartenons à l'un des réseaux leader dans le monde s'agissant du droit des technologies de l'information. Ce réseau intitulé LEXING garantit à nos clients dans les principaux centres d'affaire dans le monde un conseil spécialisé et global.

Avocat certifié en propriété intellectuelle, commerce électronique, arbitrage et médiation at OMPI

janvier 2008 - Poste actuel (6 ans 6 mois)

Avocat au Barreau valaisan et Notaire at Etude de Me Sébastien Fanti

septembre 2000 - Poste actuel (13 ans 10 mois)

Notre Etude est composée de juristes spécialisés dans différents domaines (notariat, contrats, droit des nouvelles technologies, etc.). Nous appartenons à l'un des réseaux leader dans le monde s'agissant du droit des technologies de l'information. Ce réseau intitulé Lexing garantit à nos clients dans les principaux centres d'affaire dans le monde un conseil spécialisé et global.

Chargé d'enseignement at SAWI, Schweiz. Ausbildungszentrum für Marketing, Werbung und Kommunikation

janvier 2009 - janvier 2013 (4 ans 1 mois)

J'interviens lors de la formation de Web Project Manager, respectivement dispense la partie juridique de cette formation

Intervenant at Rhone FM

2001 - 2011 (10 ans)

J'anime depuis plus de 10 ans une rubrique juridique quotidienne au sein de cette radio régionale à laquelle les valaisans sont attachés. Elle appartient à leur ADN comme le FC Sion ou les combats de reine. Par ce biais, nous essayons d'informer sur un ton plus léger et dans un langage accessible les auditeurs relativement à l'évolution de la science juridique. Ceux-ci peuvent poser des questions auxquelles il est répondu une fois par semaine.

Distinctions et prix

Boutique TMT Specialist of the Year - Switzerland

Acquisition International

avril 2014

Having assessed the votes, analysed the supporting evidence received and examined your accomplishments and achievements over the past year Etude de Me Sebastien Fanti has emerged as a clear winner of this most prestigious title within our 2014 M&A Awards.

Litigator of the Year 2014: Switzerland

Acquisition International

avril 2014

Our winners are determined by three factors, the first of which is the number of votes received. The voting forms were distributed to the 53,000+ subscribers Acquisition International Magazine along with 18,000 tax professionals. The second factor is our substantial in-house research. This is a vital stage because we accept both self and third-party nominations. Thirdly, we ask the nominees to supply supporting documents which they feel may cement their nominations – all items we are sent are taken into consideration.

<http://viewer.zmags.com/publication/85f983b8?page=22#/85f983b8/22>

Langues

Allemand

(Capacité professionnelle complète)

Anglais

(Capacité professionnelle complète)

Italien

(Compétence professionnelle)

Français

(Bilingue ou langue natale)

Projets

Planet Solar

septembre 2009 à mai 2012

Membres : Sébastien Fanti, Raphaël Domjan

Le but de l'équipe PlanetSolar ? Accomplir le premier tour du monde avec un bateau «solaire», c'est-à-dire un bateau qui est propulsé par une motorisation électrique silencieuse et non polluante, exclusivement alimentée par l'énergie solaire.

Avec ce projet, l'équipe de PlanetSolar entend d'une part démontrer que les technologies actuelles permettant d'améliorer l'efficacité énergétique sont fiables et performantes et, d'autre part, faire avancer la recherche scientifique dans le domaine des énergies renouvelables. PlanetSolar a déjà permis des développements technologiques dans de nombreux domaines, tels que la production de matériaux et de structures composites ou encore la production et le stockage d'énergie (ou d'électricité) photovoltaïque. Chaque étape du projet et, par la suite, chaque jour de navigation de PlanetSolar permet à la science de progresser.

La préservation de notre planète par la promotion de l'énergie solaire, de l'efficacité énergétique, de la mobilité douce est donc au centre de ce projet. Celui-ci représente une formidable occasion de faire avancer le savoir et d'informer et sensibiliser le grand public à l'importance des énergies renouvelables.

SolarStratos

décembre 2013 à Poste actuel

Membres : Sébastien Fanti

Chief Legal Officer

Alors que depuis un siècle, il est nécessaire d'utiliser d'importantes quantités d'énergie ou d'hélium pour aller dans la stratosphère, nous allons ouvrir la voie à l'aviation solaire et électrique habitée et proche de l'espace.

EULA-A

décembre 2013 à Poste actuel

Membres : Sébastien Fanti, Pascal Kotté, Jean-Henry Morin, Sylvain Métille, Giles Colin

Projet de partage d'analyses légales et de décryptages de conditions générales d'utilisation (CGU/EULA/ToS), en particulier sur le Cloud Computing, pour le public et pour les entreprises.

Compétences et expertise

protection des données

droit pénal des réseaux informatiques

vie privée

28 ss CC

droit des affaires

notariat

avocat

certifié OMPI

LEXING

Organisations

LEXING

septembre 2011 à Poste actuel

Publications

De l'utilisation de Twitter lors des audiences publiques des tribunaux

Medialex 25 février 2011

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Pour la première fois, le Tribunal fédéral s'est déterminé formellement sur l'utilisation de Twitter, durant les séances publiques, dans le cadre de l'affaire Logistep (arrêt du 8 septembre 2010, 1C_285/2009), sans toutefois que cela ne transparaisse à la lecture de cet arrêt. Il est donc intéressant de relater les échanges de correspondance ayant abouti à la première séance publique twittée de l'histoire judiciaire suisse et de tenter de dresser un cadre juridique opportun, à l'aune, notamment des solutions adoptées par les pays ayant autorisé Twitter au sein de leurs tribunaux et des griefs émis au terme de cette expérience novatrice.

Vol de données, perte de confiance

Denaris 4/2011, p. 28 et 29 1 septembre 2011

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Depuis 2005, les rapports semestriels de la Centrale MELANI évoquent, de manière récurrente, le vol de données. Nonobstant cette tendance inquiétante, la réponse légale est souvent imparfaite, voire insolite.

Twitter: Zeitverschwendung oder Hilfe für Anwälte?

Plädoyer 5/11, p. 71 20 septembre 2011

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Twitter joue un rôle de plus en plus important dans le cadre du développement des affaires, comme outil de marketing. Quels sont les avantages et les risques de l'utilisation d'un tel réseau social pour les avocats.

L'indépendance des autorités de surveillance et autres questions actuelles en droit de la protection des données

Pr. Astrid Epiney, Université de Fribourg, Institut de droit européen 20 janvier 2012

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Les derniers développements jurisprudentiels survenus dans notre pays, depuis l'année dernière, auraient très certainement ravi Gérard Haas. Les décisions intéressantes se succèdent à un rythme soutenu et engendrent des débats passionnés (inconnus jusqu'alors) et des guerres de procédure picrocholines. La protection des

données devient un thème central en matière de nouvelles technologies, mais également dans tous les domaines de notre vie quotidienne et la prise de conscience des enjeux de la matière atteint désormais une rare acuité.

Cette publication fait suite à la présentation intervenue lors des journées suisses du droit de la de protection des données 2011.

ISBN 978-3-7255-6465-1

De la responsabilité de l'avocat s'agissant de l'utilisation du courrier électronique

Revue de l'avocat 10 novembre 2011

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Le présent article a pour objectif, sur la base d'un état de fait réel, de tirer les enseignements d'une affaire où le courrier électronique a joué un rôle décisif et d'en tirer des enseignements pour la pratique quotidienne des avocats.

Twitter: règles légales et déontologiques applicables pour les avocats

Plädoyer 3 décembre 2011

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Après avoir exposé l'intérêt manifeste de Twitter pour les avocats, tant en ce qui concerne le marketing de leur activité, que le développement professionnel de leurs connaissances, concentrons-nous sur les règles qui doivent s'appliquer à ces gazouillis, dans un contexte juridique.

De l'utilisation de Twitter lors des audiences publiques des tribunaux en Suisse

Gazette du Palais, Paris 22 juillet 2011

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Il s'agit de la reprise d'un article publié dans Medialex complété en droit français par une analyse des dispositions légales topiques et de la jurisprudence.

Google suggest: analyse de la première jurisprudence helvétique à l'aune des décisions récentes sur le plan international

Jusletter 26 mars 2012 26 mars 2012

Auteur(s) : Sébastien Fanti

La Cour civile du Tribunal cantonal jurassien a rendu, le 12 février 2011, le premier arrêt consacré à Google suggest en Suisse. Le présent article se propose d'analyser de manière critique le contenu de cet arrêt, à l'aune notamment des jurisprudences de différents pays, et de tenter d'établir un instantané de la situation juridique prévalant actuellement relativement à cette technologie et des développements souhaitables.

Présence controversée de Twitter dans les Tribunaux

Plaidoyer 2/12 27 mars 2012

Auteur(s) : Sébastien Fanti, Sylvie Fischer, Bastien Sandoz

La retransmission en direct des débats judiciaires sur internet garantit une nouvelle transparence de la justice, mais comporte aussi le risque de troubler son fonctionnement. Débat entre un juge ayant interdit cette pratique et un avocat qui y est favorable, pour peu qu'elle soit encadrée.

Heurs et malheurs de Google Street View devant les tribunaux suisses

Revue Droit International, Commerce, Innovations & Développement, DICID, Université de Bourgogne 28 août 2012

Auteur(s) : Sébastien Fanti, Bertil Cottier

Comme dans de nombreux autres pays, Google Street View, le service de navigation virtuelle dans les espaces publics (rues, places, etc.) des localités, a suscité polémiques et controverses en Suisse : de nombreux citoyens se sont plaints non seulement de la mise en ligne, sans leur consentement, de photographies les représentant mais aussi de la manière tout sauf transparente dont les prises de vue étaient effectuées. Ces récriminations ont généré une procédure qui s'est terminée devant le Tribunal fédéral. La présente contribution a pour objectif d'analyser les décisions rendues et de tenter de prévoir les développements du service à l'aune des conditions fixées par le Tribunal fédéral.

La fin des commentaires anonymes en ligne ?

medialex 04/2012 185 6 décembre 2012

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Les commentaires anonymes constituent depuis plusieurs années une source récurrente d'insatisfaction, de déception. Les journalistes escomptaient avec l'arrivée du web 2.0 que les commentaires allaient permettre de placer le lecteur dans une situation de coproduction, en corrigeant et en enrichissant l'information. Il n'en fut rien. Apparurent alors les trolls soit des personnes participant à une discussion ou un débat (par exemple sur un forum) souvent de manière anonyme dans le but de susciter ou nourrir artificiellement une polémique, et plus généralement de perturber l'équilibre de la communauté concernée. Plusieurs stratégies furent tentées pour juguler les excès, sans réel succès. Se pose dès lors légitimement la question de la prohibition des commentaires anonymes, en attendant une décision du Tribunal fédéral.

Cloud computing : opportunités et risques pour les avocats

Revue de l'Avocat 2/2013 1 février 2013

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Le présent article offre un aperçu de ce que recouvre l'appellation de Cloud computing et a pour objectif, après avoir identifié les principaux enjeux juridiques, de fournir un panel de conseils aux avocats.

L'hébergeur d'un blog est comparable à l'éditeur d'un journal

Medialex 02/2013 26 mai 2013

Auteur(s) : Sébastien Fanti

La responsabilité (partant, la légitimation passive) de l'hébergeur d'un blog est comparable à celle de l'éditeur d'un journal qui publie des lettres de lecteurs. Le devoir d'attention et de contrôle des publications ressortissent à la question de la faute, qui n'est pas pertinente dans le cadre des actions défensives du droit de la personnalité (art. 28 CC).

Commentaire de l'arrêt du Tribunal fédéral du 14 janvier 2013 (5A_792/2011).

Créer une base de données de jurisprudence

Plaidoyer 4/2013 p. 58 11 juillet 2013

Auteur(s) : Sébastien Fanti

L'un des défis quotidiens que doit relever l'avocat aujourd'hui est lié à la connaissance de la jurisprudence. Même s'il est clairement établi que seuls les arrêts publiés doivent retenir son attention (ATF 134 III 534), la gymnastique intellectuelle qui consiste à aller lire quotidiennement les nouveaux arrêts sur le site du Tribunal fédéral est prisée par de nombreux praticiens. La somme d'informations, croissante au demeurant, constitue un obstacle à la constitution d'une base de données, de même que les nombreux clics nécessaires à la transformation d'un arrêt en format PDF avant son intégration dans une base comportant un moteur de recherche performant.

Professionnels du droit et nouvelles technologies: modus survivendi, Ière partie

Revue de l'avocat 4 octobre 2013

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Le présent article a pour but d'évaluer les risques et les devoirs auxquels sont désormais confrontés les avocats, les notaires et les magistrats suite à l'évolution des technologies de l'information.
Sujets traités: E-Reputation: l'eAvocat et le client.

Professionnels du droit et nouvelles technologies: modus survivendi, IIème partie

Revue de l'avocat 10/2013 10 novembre 2013

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Le présent article a pour but d'évaluer les risques et les devoirs auxquels sont désormais confrontés les avocats, les notaires et les magistrats suite à l'évolution des technologies de l'information.
Sujets traités: la surveillance de la partie adverse, cabinet virtuel et eLawyering, réseaux sociaux et déontologie, conclusions et conseils.

Bref aperçu des règles légales du BYOD (Bring Your Own Device)

Schulthess 13 février 2014

Auteur(s) : Sébastien Fanti, Bertil Cottier, Carole Aubert

- I.
Introduction, notions fondamentales
- A.
Définition du BYOD
- B.
Contexte général et sécuritaire
- II.
Les règles applicables en matière de droit du travail
- A.
Nécessité et forme du consentement de l'employeur
- B.
Le consentement de l'employé (art. 327 al. 2 CO) et le droit de révocation
- C.
Les horaires de travail
1.
La protection de la personnalité du travailleur (art. 328 CO) et l'obligation

de déconnexion

2.

Les vacances (article 329a CO et 329d al. 2 CO)

3.

Travail du jour et travail du soir (art. 10 LTr) ; interdiction de travailler la nuit (art. 16 LTr) ; dérogation à l'interdiction de travailler la nuit (art. 17 LTr)

D.

Les frais professionnels (art. 327 al. 2 CO, 327a CO)

E.

La responsabilité en cas de dommage ou de perte (art. 321e CO)

III.

Les règles applicables en matière de protection des données

A.

Les atteintes à la personnalité de tiers

1.

La violation du principe de sécurité (art. 7 al. 1 LPD, 8 et 9 OLPD)

2.

La violation du principe de la bonne foi : la perte de données (Data Breach) et devoir d'information (art. 4 al. 2 LPD)

3.

Communication transfrontière de données et l'exemple du cloud (art. 3 let. f, 6 et 10a LPD)

4.

Les difficultés engendrées par l'exercice d'un droit d'accès (art. 8 LPD)

C.

L'atteinte illicite à la personnalité de l'employé (328b CO)

1.

La teneur et la portée de l'article 328b du Code des obligations

2.

Les sanctions de la violation de l'article 328b du Code des obligations

IV.

Les règles applicables en matière de droit pénal

A.

Détérioration de données (art. 144bis CP)

B.

Violation de secrets privés (art. 179 CP)

V.

Les règles applicables en matière de propriété intellectuelle

A.

Exception d'usage privé (art. 19 LDA)

B.

Droit sur des inventions et des designs (art. 17 LDA et art. 332 CO)

VI.

Charte BYOD (BYOD Policy)

VII.

Conclusions

Commentaires anonymes sur un site d'information et responsabilité des intermédiaires

medialex 01/2014 p. 23 26 février 2014

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Base légale; commentaires anonymes; diffamation; liberté d'expression; responsabilité des intermédiaires;
Art. 10 CEDH

La rémunération de l'avocat en Bitcoins: perspectives légales et déontologiques (I)

Revue de l'avocat 02/2014 p. 85 1 mars 2014

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Le présent article a pour but, après avoir présenté les spécificités de cette nouvelle monnaie (Ire partie), d'en analyser les conséquences pour les avocats en matière d'honoraires, tant sur le plan légal que déontologique (Ile partie, à paraître).

La rémunération de l'avocat en Bitcoins: perspectives légales et déontologiques (II)

Revue de l'avocat 03/2014 p. 128 1 avril 2014

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Le présent article a pour but, après avoir présenté les spécificités de cette nouvelle monnaie (partie I), d'en analyser les conséquences pour les avocats en matière d'honoraires, tant sur le plan légal que déontologique (partie II).

Bitcoin: la monnaie du futur?

Focus PME 1/2014 30 avril 2014

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Pas un seul jour sans que le terme Bitcoin fleurisse dans les journaux, sur les réseaux sociaux ou encore soit évoqué dans les salles de marchés. La très sérieuse banque américaine Goldman Sachs y a même consacré une étude d'une vingtaine de pages!* Décryptage d'une saga, dont l'issue est encore incertaine.

Régime juridique des archives numériques des utilisateurs du web stockées par des entreprises privées

Passim 14/2014 1 mai 2014

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Lorsque je me remémore la période durant laquelle il m'a été offert le privilège de lire et de décortiquer l'ouvrage prophétique de Georges Orwell 1984, différentes questions surgissent immédiatement. Qu'est-ce qui a pu générer une telle réflexion, une prospection d'une rare intensité, finesse et justesse ? Quels facteurs ont été déterminants pour l'anticipation, substantifique moelle de cet ouvrage? En bref, comment a-t-il fait, alors que la technologie n'était encore qu'à ses soubresauts, à l'aune de la fulgurance actuelle ? Si Orwell était encore parmi nous aujourd'hui, il aurait à sa disposition une friche de prédiction

extraordinaire.

Son atrabile demeurerait certainement identique à ce qu'il nous a légué : l'abhorration de toute forme de totalitarisme déshumanisant. Albert Einstein, un autre visionnaire, disait en 1921, qu'« il est hélas devenu évident aujourd'hui que notre technologie a dépassé notre humanité ». Lui aussi serait certainement interloqué devant la profusion de domaines de la vie courante où la cohabitation engendre des difficultés croissantes.

Le droit à l'oubli: panacée ou nouvel onirisme?

Inédit Publications 5 juin 2014

Auteur(s) : Sébastien Fanti

Il est surprenant de voir ce que l'on peut trouver sur une personne lorsqu'on googlise son nom. Si certaines informations sont pertinentes, d'autres se révèlent obsolètes voire fausses. A l'avenir, chacun ne devrait-il pas maîtriser ses informations personnelles diffusées sur la Toile?

Formation

HEIG-VD

Certificat de Conseiller en Protection des Données en Entreprise, Droit - Organisation - Sécurité informatique, 2014 - 2014

Résultat obtenu : 5.75

Université de Lausanne

Doctorat, Droit - technologies avancées, 2012 - 2014

OMPI

Certificat, Propriété intellectuelle, commerce électronique, arbitrage, médiation, 2008 - 2014

Etude de Me Jacques Schroter et Maurice Chevrier

avocat-stagiaire, notaire stagiaire, droit, 1997 - 1999

Activités et associations : stage d'avocat et de notaire
président de l'association valaisanne des avocats stagiaires

Université de Fribourg/Universität Freiburg

Master, Droit avec mention utriusque juris, 1991 - 1997

Distinctions et prix

Sébastien Fanti a été désigné parmi les 100 personnalités qui font la Suisse romande en 2010. Qualifié de garde-fou du net son action a été mise en exergue en ces termes: Sébastien Fanti fait office de précurseur, premier en Suisse romande à avoir saisi les nouveaux enjeux de l'internet, anticipant la naissance du Parti Pirate comme les récentes prises de position du Préposé fédéral à la protection des données face à Logistep ou Google Street View.

Son ancien blog Terraincognita a été nominé parmi les meilleurs blogs helvétiques dans le cadre du concours "La Souris d'Or".

Centres d'intérêt

la course à pied

les montres avec une inclinaison naturelle pour la marque HUBLOT

les merveilleuses plumes NAMIKI

les nouvelles technologies

les tableaux de Charles Fazzino

le design contemporain

la ville de New York pour son énergie et la possibilité d'y entreprendre tout ce dont vous rêvez

le projet Planet Solar

Sébastien Fanti

Rédacteur responsable du droit des nouvelles technologies chez medialex

sebastien.fanti@sebastienfanti.ch



[Prenez contact avec Sébastien sur LinkedIn](#)